

20 JUILLET  
2025

COMPANY LOGO

# UNSA-FLASH



N°28

**AFIN DE GARANTIR LE MAINTIEN DE VOS DROITS ET D'ÉVITER TOUTE PERTE FINANCIÈRE, IL EST CRUCIAL D'ENVOYER RÉGULIÈREMENT VOS BULLETINS DE SALAIRE À L'ORGANISME DE PRÉVOYANCE QUE VOUS AVEZ CHOISI.**

## **CETTE DÉMARCHE PERMET :**

- LA BONNE PRISE EN COMPTE DE VOS REVENUS EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL, D'INVALIDITÉ OU DE DÉCÈS.
- LE CALCUL JUSTE DE VOS INDEMNITÉS OU DE CELLES DE VOS AYANTS DROIT.

## **Pourquoi envoyer vos bulletins de salaire ?**

### **Maintien des droits**

| La prévoyance est basée sur votre rémunération.

### **Éviter les pertes financières**

| En cas d'arrêt de travail, les indemnités journalières sont calculées selon vos derniers salaires connus.

### **Calcul précis des prestations**

| Indemnités journalières, rente d'invalidité, capital décès... le montant versé dépend directement des informations salariales fournies.

## **Quand envoyer son bulletin de salaire ?**

### **Dès qu'un changement intervient**

| Changement d'échelon, promotion, revalorisation de salaire, etc.

## **Modalités d'envoi**

 **Plateforme en ligne** : via votre espace personnel

 **Courrier postal** : adresse de l'organisme de prévoyance

ENVOI DES BULLETINS DE SALAIRE À LA PRÉVOYANCE

